

## COVID-19 / Vigie en santé et sécurité au travail: Préparer un retour au travail sécuritaire et réussi

Québec et Montréal, 30 avril 2020

Le compte à rebours est commencé pour la reprise de vos activités et la réouverture de vos entreprises. En effet, le gouvernement provincial a récemment annoncé une reprise graduelle de l'économie. À compter du 4 mai, le secteur du commerce de détail et les magasins ayant pignon sur rue situés à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pourront rouvrir leurs portes. Les magasins de la CMM, tous les types de chantiers de construction et les entreprises manufacturières pourront quant à eux redémarrer leurs activités le 11 mai prochain.

Dans ce contexte, il est important de bien planifier le retour au travail de vos employés. Nous vous proposons donc un aide-mémoire pour vous assurer de ne rien oublier.

### **Avant le retour, pensez à:**

1. Créer un Comité COVID ou Plan de reprise / Stratégie de retour au travail
2. Évaluer les risques sanitaires et les mesures de protection de la santé et sécurité nécessaires pour l'adoption d'un Plan de sécurité
3. Élaborer un questionnaire sur l'état de santé avant de réintégrer un employé et protocole de quarantaine
4. Organiser l'aménagement des lieux, incluant accès au tiers et aux employés (lieux communs, postes de travail individuel)
5. Adapter les horaires de travail, les équipes et la présence des ressources pour respecter le Plan de sécurité afin de respecter les recommandations en matière de distanciation sociale et les mesures d'hygiène
6. Mettre en place des mesures pour encadrer le voyage entre les régions selon les orientations gouvernementales et vos besoins
7. Prévoir une politique de télétravail pour les employés qui peuvent continuer de travailler à distance

8. Vérifier l'application de vos conventions collectives, impliquer le comité de santé et sécurité du travail et demander la participation du syndicat pour l'application du Plan de sécurité
9. Établir un plan de communication pour la formation et la diffusion du Plan de sécurité et des politiques mis en place
10. Élaborer une procédure pour traiter de l'exercice du droit de refus

**Pendant le retour, pensez à :**

11. Identifier les membres du comité COVID ou Plan de reprise / Stratégie de retour au travail auxquels les employés peuvent se référer
12. Assurer une vérification quotidienne de l'application des mesures du Plan de sécurité
13. Demander des correctifs pour faire respecter le Plan de sécurité et en faire le suivi selon le cas
14. Conserver les questionnaires sur l'état de santé et les mettre à jour au besoin (selon le secteur des mesures supplémentaires pour détecter les symptômes de la COVID-19 pourraient être mises en place)
15. Suivre les cas visés par le protocole de quarantaine
16. Assurer les suivis des cas d'exercice de droit de refus
17. Contrôler les regroupements (par exemple : rencontres clientèle et entre collègues dans les lieux communs)
18. S'assurer d'informer les invités des mesures de sécurité leur étant applicables (ex: lavage des mains)
19. Fournir des équipements protection individuels (EPI), et en assurer le port par les employés
20. Offrir un soutien aux employés et s'assurer du maintien d'un climat de travail harmonieux

Comme la situation évolue très rapidement et que les annonces se font nombreuses, nous vous invitons à rester à l'affut des différentes communications des gouvernements provincial et fédéral, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et des différentes associations sectorielles paritaires (ASP).

Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous des liens vers des outils utiles pour planifier un retour au travail sécuritaire pour vos employés:

[https://www.cnesst.gouv.qc.ca/saldepresse/covid19/Pages/trousse.aspx?utm\\_source=CNESS&utm\\_medium=Carrouselaccueil&utm\\_campaign=Trousse\\_doutils](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/saldepresse/covid19/Pages/trousse.aspx?utm_source=CNESS&utm_medium=Carrouselaccueil&utm_campaign=Trousse_doutils)

[http://www.portailrh.org/covid19/PDF/CRHA\\_Guide\\_RetourTravail.pdf](http://www.portailrh.org/covid19/PDF/CRHA_Guide_RetourTravail.pdf)

Notre équipe se fera bien sûr un plaisir de vous épauler dans la reprise de vos activités et de vous accompagner en regard des divers questionnements et problématiques soulevés.

Claire Fournier, avocate  
Carole-Ann Griffin, avocate  
Marianne Lefrançois, avocate